

REVUE de la DANSE

ORGANE de L'UNION des PROFESSEURS de DANSE de FRANCE

Rédaction et Direction : M. NEERMAN

3, Rue Théodore-de-Banville, PARIS — Téléphone : Wagram 75-84

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Il sera répondu spécialement à toute lettre contenant un timbre pour la réponse.

Il sera répondu aux autres dans la « Réponse aux Abonnés ».

ABONNEMENT :

France, un an..... 20 francs

Étranger, un an..... 24 francs

L'abonnement va d'Octobre à Octobre

Les Textes, Musiques, Renseignements, Dessins, etc...

Les demandes d'abonnements et envois de fonds doivent être adressés à

Marcel NEERMAN, 3, rue Théodore-de-Banville, PARIS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 OCTOBRE 1921

Répéter que la première Assemblée Générale de l'Union pour la saison 1921-1922 a eu son succès habituel, c'est reprendre un cliché toujours réel depuis la fondation de l'Union.

Plus de 150 Professeurs se pressaient dans les salons de M. Roussel qui, toujours dévoué à l'Union, renouvelle à chaque assemblée son geste si aimable de mettre sa salle à notre disposition.

A part quelques-uns, tous les Professeurs de Paris étaient présents. La province était représentée par M. Thiriart de Metz, Mlle Bolze de Lyon, Mme Hergott-Dupont de Caen, M. Letournel d'Angers, Mme Pichereau de Nogent, M. Journaux-Pradat de Lyon, M. Bertrand de Reims, Mme Durand de St.-Servan, M. Goubert de Cherbourg, Mme Bougouin de Rennes, M. Desruelles de Lille, M. Sariotte de Valenciennes, M. Brisédoux de Caen, M. Tourdès de Coulommiers, M. Rich de Colmar L'Étranger par Mlle de Maximoff de Genève, M. Richême, Mme Sanguinetti de Berne.

M. Raymond ouvre la séance par une allocution vivement applaudie, souhaite la bienvenue à tous et présente ensuite M^e Meurgé avocat à la Cour de Paris, en faisant un vif éloge de l'avocat et du juriste qui a bien voulu se charger des intérêts professionnels de l'Union.

M^e Meurgé a pris la parole et a protesté vivement contre une malencontreuse note le concernant, que M. Raymond avait fait passer dans la *Revue de la Danse*.

M^e Meurgé a fait aux Professeurs réunis une petite conférence très applaudie du reste et pleine de charme, sur les règles du Conseil de l'Ordre des Avocats, qui interdisent à un avocat de solliciter la clientèle. Il a ajouté, que plein de respect pour les règles de l'ordre auquel il a l'honneur d'appartenir, il se tenait comme avocat de l'Union, à la disposition de nos confrères pour la défense de leurs intérêts corporatifs, mais qu'il ne sollicitait

aucune clientèle du moment qu'il ne s'agissait plus d'affaires purement professionnelles.

M^e Meurgé précise les droits et devoirs des professeurs vis-à-vis du fisc, et qui peuvent se résumer ainsi :

1^o Impôt sur le revenu : à déclarer ;

2^o Taxe sur le chiffre d'affaires : la profession n'est pas imposable ;

3^o Imposition mobilière :

a) Si la salle consacrée à l'enseignement de la Danse est entièrement indépendante de l'appartement, le Professeur n'est pas imposable.

b) Il suffit qu'il y ait communication entre la salle et l'appartement du Professeur pour que l'imposition mobilière soit perçue pour cette salle.

4^o Professeurs ayant un buffet dans leur salle :

a) Pour les sirops : Vente libre sans aucun frais ni déclaration.

b) Pour les boissons hygiéniques : Bière, vin mousseux, etc.) A craindre les agents du fisc qui peuvent contraindre le Professeur à payer les droits dus à l'assistance publique.

c) Pour les boissons alcoolisées : Apéritifs, etc.) Les risques sont : La correctionnelle, à moins de faire une déclaration à la régie : Coût : 62 francs 50 par trimestre pour la licence.

M. Raymond remercie M^e Meurgé de ses indications si précieuses et si utiles à tous.

M. George notre Trésorier, nous annonce que l'encaisse de l'Union à ce jour se monte à la somme respectable de : 10.415 fr. 40, grâce à son dévouement et à sa bonne gestion de nos finances.

Il est ensuite précédé au renouvellement du mandat de MM. George et Moutin, Trésorier et Secrétaire-adjoint, qui expirait le 31 décembre 1921. Aucun candidat ne s'étant présenté, MM. George et Moutin sont réélus à main levée. M. George, pour des raisons personnelles et tout en restant attaché à l'Union, ne pourra malheureusement plus remplir les délicates fonctions de Trésorier. M. Raymond au nom de tous vous dira plus bas le regret

qu'il éprouve à se séparer d'un collaborateur aussi précieux, que tout le monde regrettera et qui avait l'estime de tous.

La question des Casinos est de nouveau discutée, et quoique les circulaires adressées par l'Union aux Directeurs des Casinos n'aient pas eu tout l'effet désirable, il est décidé à la demande générale, que l'Union enverra dans le courant de Février 1922 de nouvelles circulaires.

Un projet de Cours professionnel présenté par M. Moutin a ensuite été discuté, puis adopté en partie par la majorité des membres présents.

Ce Cours professionnel gratuit aurait lieu tous les deux mois environ, et à l'exclusion de toute discussion, la pratique des danses modernes seule aurait lieu. (Nouveaux pas, nouvelle façon d'exécution, etc.).

Il fallait un local et un directeur de Cours. Tous les Professeurs possédant des salles assez grandes ont offert spontanément leurs locaux : MM. Stilb, Riester, Desmart, Peters, Charles, Dupont, Molinier, Moutin, etc.

M. Neerman notre dévoué Secrétaire a bien voulu assurer la direction de ce Cours, en priant les autres professeurs de l'aider en montrant de leur côté les pas inédits qu'ils pourraient connaître.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et ce cours pour Paris a eu lieu le surlendemain pour la première fois chez M. Stilb, et aura lieu de nouveau le 2 janvier 1922, à 10 heures du matin, chez notre sympathique confrère Riester, 6, rue Ballu, où l'on prendra rendez-vous pour un troisième cours qui aura lieu cette fois chez M. Desmart, 28, Avenue Daubigny.

Le même cours pourrait être organisé en province ou, groupés par régions, les Professeurs résidant loin de Paris auraient un Cours dirigé par un Professeur de Paris, agréé et désigné par le Comité afin que le même avantage profite aux Professeurs de province.

Selon l'importance des groupements, les centres suivants pourraient être formés. Pour le Nord : Lille. Pour l'Est : Nancy. Pour le Centre : Tours. Pour l'Ouest : Rennes.

Ce projet n'a pas vis-à-vis de quelques Professeurs de province présents, tout le succès attendu par M. Moutin. Pour mettre tout le monde d'accord, un referendum est lancé à tous les professeurs de province, un centre sera choisi et si la majorité des Professeurs répond par l'affirmative, en assurant l'Union de leur présence à ces Cours, un essai sera fait avant la fin de l'année.

Les Professeurs que ce Cours pourrait intéresser sont priés de faire parvenir à M. Moutin, 88, boulevard Saint-Michel, leurs acceptations, observations et suggestions à ce sujet le plus tôt possible. Ce Cours pourrait avoir lieu un dimanche matin.

Les Professeurs habitant un centre et ayant une salle assez vaste, qui voudront bien mettre leur local à la disposition du Professeur venant faire ce Cours, sont priés d'en aviser M. Moutin.

Proposition est faite par M. Mesnard, d'admettre à ces Cours les Professeurs ne faisant pas partie de l'Union, moyennant une certaine rétribution.

Une somme de 100 francs prélevée sur la caisse de

l'Union est attribuée au Professeur, Directeur de ces Cours et au Professeur chez qui a lieu ces réunions.

Il est tard et malgré plusieurs projets intéressants qui seront discutés plus tard, lorsque l'Union aura pris la place prépondérante à laquelle elle a droit, la séance prend fin.

Citons un projet qui consisterait à ce qu'un Professeur de l'Union soit nommé au titre de Professeur de Danse à l'Ecole de Joinville, afin que les Professeurs d'Education Physique reçoivent un enseignement moderne et raisonné par un maître compétent. M. Raymond en remerciant les Professeurs présents d'avoir bien voulu donner une directive sûre aux travaux du Comité, lève la séance en donnant rendez-vous à tous pour le surlendemain chez M. Stilb.

M. MOUTIN.

PROTESTATION

Nous avons reçu de M. Meurgé, avocat-conseil de l'Union, la lettre suivante qu'il a adressée à notre président la veille de l'assemblée générale.

Paris, le 29 octobre 1921.

Monsieur le Président,

Dans son numéro de septembre-octobre, que je viens de recevoir, la Revue de la Danse, organe de l'Union que vous présidez, publie un entrefilet me concernant, dont les termes sont inconciliables avec la dignité de ma profession.

Je n'ai accepté d'être l'avocat-conseil de l'Union des professeurs de Danse de France qu'à la condition de rester sur le terrain des intérêts purement corporatifs et d'être, par suite, étranger aux affaires personnelles de ses membres. Or, la Revue de la Danse m'investit d'un rôle que je ne saurais remplir sans manquer à mes règles professionnelles.

Avocat, je ne sollicite aucune clientèle quelque estimable qu'elle puisse être et j'entends que vos honorables collègues conservent toute liberté de confier la défense de leurs intérêts à tel de mes confrères qu'il leur plaira de choisir. Je vous prie de publier ma légitime protestation dans le prochain numéro de la Revue de la Danse, et d'agréer l'expression de mes sentiments dévoués.

Albert MEURGÉ,
Avocat à la Cour de Paris.

Nous nous faisons un devoir de publier cette lettre pour satisfaire au désir exprimé par notre honorable avocat-conseil. Mais qu'il nous permette d'ajouter que l'estime en laquelle le tiennent ses confrères le mettait au-dessus du soupçon qui l'a si vivement ému.

P. RAYMOND.

Nouveaux Membres

- MM. L. BASTINO, professeur à Vevey (Suisse).
 DU BOIS, professeur à Berne (Suisse).
 G. GERSTER, professeur à Neufchâtel (Suisse).
 M. LEFÈVRE, professeur à Vincennes (Seine).
 G. SICOT, professeur à Paris.
 A. MONTANT, professeur à Genève (Suisse).
 VAN DEN MARK, professeur à La Haye (Hollande).
 VAN HINTE, professeur à Amsterdam (Hollande).
 MAAS, professeur à Groningue (Hollande).
 H. BERTRAND, professeur à Tours.
 NARDINI, professeur à Milan (Italie).
 FALK, professeur à Genève (Suisse).
 GUIOLDY, professeur à Genève (Suisse).
 TRABER AMIEL, professeur à Zurich (Suisse).
 MARTIN JAMES, professeur à Nottingham (Angleterre).
 Mlle RUSCONI, professeur à Biarritz.
 MM. VAN STRATUM, professeur à Groningue (Hollande).
 A. THIRIAT, professeur à Metz.
 Mlle C. VOGEL, professeur à Mulhouse.
 MM. LIGTERINGE, professeur à Bois-le-Duc (Hollande).
 V. WEYNE, professeur à Rotterdam (Hollande).
 J. B. POLLAK, professeur à Rotterdam (Hollande).
 I. B. MEYER, professeur à Amsterdam (Hollande).
 P. RICH, professeur à Colmar.
 PELLABON, professeur à Bordeaux.
 LA FOUGÈRE, professeur à Vichy.
 VALENTIN, professeur à Paris.
 Mme M. OUTHENIN, professeur à Paris.
 W. SANGUINETTI, professeur à Berne (Suisse).
 M. W. SANGUINETTI, professeur à Berne (Suisse).

Avis aux Membres de l'Union

Pour simplifier le travail du Comité, réglez vos cotisations en temps voulu.



Ayez la bonté en écrivant de joindre un timbre pour la réponse, et rappelez votre numéro d'inscription.



Les nouveaux Membres qui n'ont pas encore reçu leur diplôme et carte, sont priés de s'adresser à M. Neerman, secrétaire. Joindre deux photos 4 cm. sur 4 cm., pour la carte de membre. Dire également les numéros de la Revue qui leur manquent.

Le Trésorier de l'Union

M. George, notre sympathique Trésorier, donnant sa démission de Trésorier pour le 31 décembre 1921, la Trésorerie va se trouver vacante, il sera donc procédé à

l'élection d'un nouveau Trésorier à la réunion du 2 janvier 1922, qui aura lieu chez M. RIESTER. En prévision de cette élection, le Comité prie les Membres désireux de poser leur candidature, d'adresser une lettre à M. Raymond, président, 98, rue Demours, avant le 25 décembre.

Adresse des Membres du Comité

M. P. RAYMOND, de l'Opéra, 98, rue Demours,	Paris.
	Théléphone Wagram 84-31
» PERIN,	27, rue du Colisée,
» STILB,	54, rue des Acacias,
» BARADUC,	55 bis, rue de Ponthicu,
» GEORGES,	232, boulevard St-Germain,
» NEERMAN,	3, r. Théodore-de-Banville,
» MOUTIN,	88, boulevard Saint-Michel,

Cours Professionnel

Le cours professionnel pour Paris a eu lieu chez M. Stilb, 54, rue des Acacias, le 2 novembre. Presque tous les professeurs qui assistaient à la réunion du dimanche étaient présents.

M. Neerman, notre dévoué secrétaire, qui avait bien voulu diriger ce cours, le fit avec sa bonne grâce habituelle. Toutes les danses furent passées en revue les unes après les autres, et les différents pas et nouvelles façons d'exécution, expliquées et étudiées.

Des choses importantes à noter sont surtout les changements survenus dans le *Shimmy* et dans le *Tango*. Dans le *Shimmy*, abandon de tous mouvements excentriques, tous les pas sont beaucoup plus glissés, et cette danse qui, jusqu'alors, était presque une gymnastique, devient maintenant assez gracieuse.

Dans le *Tango*, plusieurs changements sont notables, tout d'abord au point de vue musique. Presque toutes les musiques sur lesquelles on a dansé le *Tango* jusqu'à présent étaient des musiques de Habanera. Or, depuis quelque temps on a adopté les musiques originales de *Tango*. Le type actuel est le *Tango-Milonga*. Dans les pas, tous les mouvements sont plus précis, les assemblés très nets et un peu secs, sans pour cela tomber dans un mouvement saccadé. Plus aucun arrêt, mais un enchaînement très lié d'un bout à l'autre.

Dans le prochain numéro, M. Neerman nous donnera toutes ces modifications théoriques.

Cette séance sembla trop courte à tous, car à midi il fallut se séparer, le cours étant terminé. Tous les professeurs remercièrent M. Stilb d'avoir mis sa vaste salle à notre disposition, doubles remerciements, car M. Stilb ne voulut pas accepter la somme de 100 francs, votée à l'assemblée.

Nous informons nos confrères que le prochain cours à Paris aura lieu le 2 janvier, chez M. Riester, 6, rue Ballu, à 10 heures du matin.

Quoiqu'il ait été décidé que ces réunions seraient consacrées absolument à la démonstration et l'application des danses modernes et nouveaux pas, il sera tout de même procédé à cette réunion du 2 Janvier à l'élection d'un trésorier. Nous prions donc nos confrères d'être bien exacts, car la séance commencera par cette élection.

P. RAYMOND.

LE GLIDING

Musique 2/4.

PREMIÈRE FIGURE

Pas à droite. — Avancer lentement le pied droit et dépasser rapidement du pied gauche en gardant le point d'appui à droite. Faire le même mouvement en commençant pied gauche point d'appui à gauche. Recommencer pied droit et rassembler. — Glisser lentement le pied gauche en arrière et dépasser rapidement de la jambe droite point d'appui à gauche. Faire le même mouvement commençant pied droit, point d'appui à droite.

Recommencer pied gauche et rassembler.

Pas à gauche. — Le même pas inversement et en tournant à gauche.

Balancé en avant. — Glisser le pied droit en avant, plier les deux jambes et les redresser faisant face à droite et dépasser du pied gauche. Faire de même en commençant pied gauche face à gauche.

Balancé en arrière. — Le même en arrière et en commençant pied gauche.

Changement de sens. — *Cavalier.* — Un balancé pied gauche en arrière et un en avant (Pied gauche). Après chaque balancé, reprise pied droit.

Dame. — Un balancé pied droit en avant et un pied droit en arrière. Après chaque balancé reprise pied gauche.

DEUXIÈME FIGURE

Cavalier. — Glisser le pied sur le côté, le chasser en glissant le pied droit deux fois et une 3^e fois en le levant. Poser le pied gauche près du pied droit qui se lève, poser le pied droit près du pied gauche qui se lève. Poser le pied gauche, chasser le pied droit en glissant trois fois et la 4^e fois lever le pied droit. Poser le pied droit près du gauche qui se lève, poser le pied gauche près du droit qui se lève, poser le pied droit en chassant le pied gauche et recommencer.

Ce pas se fait en ligne droite. On tourne environ un quart de tour en le recommençant.

Dame. — Même pas en commençant pied droit.

TROISIÈME FIGURE

Cavalier. — Glisser le pied gauche sur le côté et rapprocher le pied droit. Les pieds étant joints faire trois légères flexions, à la troisième lever le pied droit sans l'éloigner et en le reposant recommencer.

Dame. — Même pas du pied contraire.

Cette figure doit être dansée en ligne droite.

Après la 2^e et 3^e figure on reprend la 1^{re} soit en avant pied droit soit en arrière pied gauche.

Les trois figures dans le courant de la danse peuvent être placées dans un ordre quelconque.

M. PERIN, *Professeur de Danse*,
27 rue du Colisée.

A CÉDER cours de danse, très connu, belle installation avec appartement.

S'adresser au bureau du journal, n° 78.

A CÉDER cours de danse et d'éducation physique dans chef-lieu de département du Sud-Est, seul dans la ville, station estivale possédant casino et grand hôtel, prenant professeur. Facilités pour la mise au courant de la gymnastique.

S'adresser au bureau du journal, n° 79.

A CÉDER cours de danse, à Paris, situation exceptionnelle. Grands salons et dépendances (vestiaire, toilette, W.-C.). Appartement y attenant avec trois chambres, cuisine, salle de bains, cabinets de toilette, etc... Maison de tout premier ordre, faculté de succession simultanée dans deux grands casinos importants pour la saison d'été. On traite 100.000 fr. comptant.

S'adresser au bureau du journal, n° 80.

ACCORDS DE PIANOS

Louis DESGRIPPE

Accordeur de Pianos

DIPLOMÉ DE LA MAISON PLEYEL

2, RUE CLAUDE-POUILLET, 2

PARIS-17^e

PARIS-17^e

ON DEMANDE l'adresse d'un professeur de gymnastique suédoise, ayant une salle moderne à Paris.

Ecrire au bureau du journal.

PROFESSEUR céderait un superbe ouvrage sur la Mimique, physiologie et gestes. Etude complète de tous les mouvements et attitudes du corps. Fort volume grand format avec 34 planches hors-texte, composées de 250 figures gravées en taille-douce, d'après les dessins originaux de Gaston Le Doux.

Prix : 60 francs. Exemplaire n° 428. Il a été tiré 500 exemplaires numérotés de cet ouvrage, très rare aujourd'hui.

Visible au bureau du journal.

A CÉDER *La Science du Point d'Honneur.* Commentaire raisonné sur l'offense, le duel, ses usages et sa législation en Europe. La responsabilité civile, pénale, religieuse des adversaires et des témoins avec pièces justificatives.

Un fort volume de 590 pages, prix : 30 francs.

Le Gérant : NEERMAN.